

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2829

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Le Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2829**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Le Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon conduit une politique de développement économique dédiée aux industries créatives. Celle-ci vise à soutenir et valoriser des secteurs à fortes composantes créatives (le design, la mode, l'image en mouvement) et à accélérer les processus d'innovation par la créativité et le croisement entre filières. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus globale du marketing territorial visant à positionner Lyon comme une agglomération créative.

Dans le cadre de cette politique, la Communauté urbaine a défini un axe de développement concernant le soutien à la création et aux talents : le Village des créateurs du passage Thiaffait. Cette structure associative d'accompagnement des jeunes entreprises de mode de la région lyonnaise dans un format pépinière d'entreprises est un acteur clé de la politique liée aux industries créatives conduite par la Communauté urbaine.

Bilan du programme d'actions pour 2011

En 2011, le Village des créateurs a accompagné 70 entreprises (56 en 2010) par un suivi individuel, des formations, des partenariats avec les magasins et des actions de communication. 10 entreprises ont bénéficié de locaux d'activité à loyer modéré localisés dans le passage Thiaffait. Les chiffres d'affaires cumulés des entreprises accompagnées (résidents et adhérents) représentent 4 000 000 €, soit une augmentation de 2 % due à l'augmentation du chiffre d'affaires des adhérents. La pérennisation des entreprises accompagnées est de 78 %. Il n'y a pas eu de cessation d'activité en 2011.

Le Village des créateurs a été relais et organisateur en 2011 d'opérations partenariales : partenariat avec les Galeries Lafayette Part-Dieu, Bron et Chambéry, partenariat avec le Virgin Mégastore de Lyon. Le Village des créateurs a également été partenaire du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour la création de leurs nouveaux vêtements d'image. Le Village des créateurs a enfin réalisé les produits dérivés de la Biennale d'art contemporain de Lyon.

En 2011, un chargé de projet a accompagné spécifiquement les entreprises résidentes et adhérentes sur le volet commercial. Il a également préparé certains membres du Village à participer à des salons professionnels mais aussi à chercher des agents commerciaux, des bureaux d'achats et enfin il a réalisé des diagnostics export.

L'affirmation de la marque du "Village des créateurs" déployée par un travail de marketing, de communication et de relations presse a permis d'amplifier les exigences dans le recrutement de créateurs et de faire reconnaître la qualité des services mis en œuvre par le Village, notamment au travers du concours Talents de mode.

Le Village des créateurs fête en 2012 son dixième anniversaire. Il réalise un travail qui a un impact avéré et reconnu sur le développement des entreprises et l'essaimage de ces dernières dans les locaux vacants des pentes de la Croix-Rousse.

Programme d'actions pour 2012

En 2012, le Village des créateurs propose un plan de développement pour affirmer son ambition : devenir la première structure dédiée "mode déco design" en France et accroître sa notoriété en Europe par l'application du plan stratégique 2009-2014. Cette volonté permettra de continuer à être exigeant dans le recrutement de talents, notamment à travers le concours Talents de mode. En 2012, le Village des créateurs développera une offre de services plus ciblée et notamment pour les jeunes marques "déco et design d'objets".

Afin d'améliorer la conquête commerciale des marques accompagnées et leur visibilité au niveau régional et national, le Village des créateurs continuera à recourir aux services d'un attaché de presse parisien et organisera des événements et des expositions, notamment au Palais Royal à Paris.

Le Village des créateurs augmentera le nombre d'entreprises soutenues dans la région avec la création d'antennes-relais envisagées à Valence et à Saint Etienne.

Le Village des créateurs renforcera les partenariats avec l'Espace textile, l'Unitex, le Centre technique du cuir et leurs bureaux de styles parisiens, la Fédération française du prêt à porter féminin, la Biennale du design de Saint Etienne pour 2013 et développera un partenariat avec Ubi France et certains salons professionnels. Enfin, le Village des créateurs continuera à développer la part de financements privés dans ses ressources.

Budget prévisionnel 2012

Dépenses	Montant (en € TTC)
personnel (salaires)	235 000
assistance de tiers (consultants formation, accompagnement, entrepreneuriat, comptables, déplacement, presse)	46 500
frais généraux (loyers, charges, assurances, entretien des locaux et mise en valeur)	83 000
communication, publicité, événements, déplacements, réceptions, talents de mode	122 900
autres frais	10 300
valorisation de prestations en nature	176 850
Total	674 550
Recettes	Montant (en € TTC)
mécénat	67 900
subvention Ville de Lyon	35 000
subvention Communauté urbaine de Lyon	200 000
subvention Région Rhône-Alpes	140 000
Conseil général du Rhône	800
contribution des entreprises	54 000
valorisation de prestations en nature	176 850
Total	674 550

L'évaluation de l'action de l'association portera sur le développement de l'activité économique des entreprises résidentes : évolution du chiffre d'affaires et des emplois, pérennité des entreprises, recherche et développement de financements privés de l'association.

La Communauté urbaine est sollicitée pour la période de 2012 à hauteur de 200 000 € en fonctionnement, en complément d'une aide du Conseil régional à hauteur de 140 000 €. Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue entre la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine pour la période 2010-2016.

En 2011, le soutien financier apporté par la Communauté urbaine était de 200 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € au profit de l'association du Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association du Village des créateurs du passage Thiaffait définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP02O1574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.